

AMÉLIOREZ VOTRE ATTRACTIVITÉ

avec
l'égalité
salariale

Le canton du Jura s'engage
concrètement pour l'égalité
entre les femmes et les hommes

JURA  **CH**
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
DÉLÉGUÉE À L'ÉGALITÉ ENTRE
FEMMES ET HOMMES

Égalité salariale : feuille de route

D'ici au
30 sept. 2024

Toutes les entreprises jurassiennes employant plus de 50 personnes (hors apprenti-e-s) devront avoir exécuté leur première analyse de l'égalité des salaires.

À partir du
1^{er} oct. 2025

Toutes les entreprises employant entre 20 et 49 personnes (hors apprenti-e-s) qui bénéficient de subventions de l'Etat de plus de 20'000 francs devront fournir une attestation de l'analyse vérifiée de l'égalité des salaires. La même règle s'appliquera, en principe, à la même date, à tout soumissionnaire de marchés publics de plus de 100'000 francs.

Comment faire ?

La Confédération met gratuitement à disposition un instrument appelé **Logib**, permettant d'analyser sa pratique salariale sous l'angle de l'égalité entre femmes et hommes. D'autres modèles peuvent être utilisés mais doivent s'appuyer sur une méthode scientifique et conforme au droit.

QUELS AVANTAGES ?

- Mixité comme vecteur de performance
- Encouragement de la relève
- Meilleure attractivité
- Valorisation de l'image
- Rémunération équitable
- Participation aux marchés publics et aux demandes de subventions



EN SAVOIR PLUS

www.jura.ch/egalitesalariale